



Chartre Forestière de Territoire
Bas-Dauphiné Bonnevaux

L'EssenCiel de la Chartre

Édito

Après une année de plein exercice en tant que Président de la Chartre Forestière de Territoire de Bas Dauphiné-Bonnevaux, j'ai appris et compris toute l'importance qu'il y avait de parvenir à renforcer et préserver la multifonctionnalité de notre forêt et de son bois, dans toute sa globalité, qu'elle soit domaniale, communale et privée.

Cela passe par la nécessaire adaptation de notre forêt au changement climatique indispensable pour pérenniser, sur le long terme, ses 3 fonctions essentielles, à savoir environnementales, économiques et sociétales.

Vous pouvez alors compter sur la mobilisation de la chartre et de ses partenaires pour réunir l'ensemble des acteurs et réussir à rapprocher par la meilleure compréhension possible, les citoyens de la forêt et de filière forêt-bois car c'est la priorité du moment et il en est de notre responsabilité collective.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin d'information qui vous dresse le bilan de l'année 2021 et se projette sur 2022.

Bien cordialement,



**Le Président de la Chartre Forestière,
Alain MEUNIER**

Dans ce numéro

L'année 2021 en bref.....2-3

La journée internationale des forêts

Sensibilisation auprès des propriétaires

Le taillis, t'en fais quoi ?

Les formations aux élus

Animations scolaires

Focus sur...« Sylv'actes » ..4

La Chartre Forestière et Sylv'actes

Qui peut bénéficier des aides ?

La suite en 2022 !5

Les événements grand public

L'annuaire de professionnels

Les chantiers participatifs

L'agenda et les actus6

Journée internationale des forêts

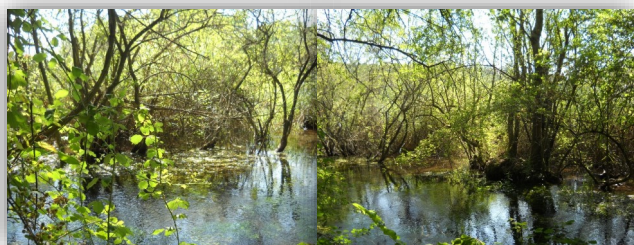
Parce-que la forêt sert à de nombreux usages, dont certains sont méconnus, la charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux a organisé pour la première fois en 2021 la journée internationale des forêts afin de proposer à la population du territoire une sensibilisation à la forêt. Par le biais de visites en forêt publique (à Septème) et en forêt privée (à Cour et Buis), des professionnels de la forêt ont pu expliquer les bases de la gestion forestière « multifonctionnelle ».

Un concours photo avait également mobilisé près de 30 candidats, donnant leur regard sur la forêt du territoire. La remise des prix a eu lieu le 21 mars 2021 dans la galerie d'art Le Basculeur. Les photos sélectionnées sont en ligne sur le site internet de la Charte Forestière.

Merci aux participants et à nos partenaires !



Sensibilisation auprès des propriétaires forestiers



Photographies : Kummer Georges

Les propriétaires forestiers de Reventin-Vaugris, Bellegarde-Poussieu et la Chappelle de Surieu ont été conviés à une réunion sur la sylviculture, afin d'exposer aux participants les bases de la gestion forestière durable et de favoriser de regroupement foncier, notamment via l'adhésion à [l'ASLGF Bas-Dauphiné et Bonnevaux](#).

Cette réunion a été organisée conjointement par la CFT et le CRPF.

Serious game—Le taillis, t'en fais quoi ?

Le 28 septembre 2021, des forestiers, des propriétaires forestiers et des environnementalistes se sont prêtés à un **jeu de rôle afin de mieux comprendre les enjeux et arguments de chacun autour du « taillis »**.

Mais au fait, qu'est-ce que le taillis ?

Sur le territoire, la majorité de nos forêts sont des « taillis ». C'est un type de forêt dont les arbres repoussent sur des souches (et non par graines !). Traditionnellement, un taillis est coupé tous les 25 à 30 ans et se régénère ensuite naturellement sur les anciennes souches.



Autour du **choix de gestion du propriétaire**, chaque groupe a trouvé un consensus différent. L'un souhaitait rester en taillis traditionnel, un autre voulait par exemple tester ce que l'on appelle des « cloisonnements » pour limiter le tassement du sol, et un autre a souhaité améliorer son peuplement de taillis pour donner plus de valeur à sa forêt...

Chaque réponse a des avantages et des inconvénients, mais ce qui est certain, c'est que le sujet est bien plus complexe qu'il n'y paraît, car il est **au cœur de nombreuses préoccupations** sur le **changement climatique**, le **renouvellement de la forêt**, la **biodiversité**, la **qualité de l'eau et de l'air**, l'**approvisionnement en bois local**, et la **valorisation du bois** issu de nos forêts !

L'après-midi, les participants sont allés visiter la forêt communale de Bossieu. L'Office National des Forêts a pu présenter un très bel exemple de ce que les forestiers appellent en terme « la conversion du taillis vers la futaie irrégulière », où la forêt présentera au fil du temps de plus en plus de diversité d'arbres et permettra de prendre de la valeur en privilégiant des arbres qui permettront de faire (par exemple) des meubles.

Formation sur le changement climatique et la forêt

Les correspondants forêts ont été conviés à une [formation sur la « Forêt et le changement climatique »](#) le mardi 22 juin 2021, organisée par les Chartes Forestières de Bas-Dauphiné Bonnevaux et Chambaran, en partenariat avec les Communes Forestières de l'Isère.

L'ingénieure forestier Véronique JABOUILLE du Centre National de la Propriété Forestière et Franck DELPHIN le responsable de l'unité territoriale Bas-Dauphiné de l'Office National des Forêts ont pu présenter les causes et conséquences de changement climatique sur la forêt, ainsi que les outils en cours pour étudier les pistes d'adaptation de nos forêts face à ces changements rapides.

Ainsi, il existe par exemple des diagnostics [BioClimSol](#) qui permettent d'aider les propriétaires dans leurs choix de gestion sur les essences plus ou moins adaptées à l'avenir. L'outil Clim'essence développé par l'ONF apporte également une aide à la décision sur le choix d'essences face aux prévisions climatiques.

Formation sur le bois énergie

Une seconde formation a eu lieu le 23 novembre 2021, sur la thématique du bois énergie et des chaufferies collectives. L'intervention des Communes Forestières AURA, de l'AGEDEN et de Fibois Isère ont permis de donner aux élus locaux des éclairages sur les projets de chaufferies bois communales.

Animations scolaires dans les écoles

La mise en place d'animations scolaires sur la forêt a permis de sensibiliser 9 classes de CM1-CM2 aux métiers du bois, avec des ateliers en classe suivie d'une visite d'entreprise. Les classes sélectionnées pour bénéficier de ces animations scolaires ont vraiment apprécié cette première journée de découverte (écoles d'Agnin, Bellegarde-Poussieu, Estrablin, Meyrieu les Etangs, Porte de Bonnevaux, Salaise sur Sanne, Saint Jean de Bournay, Serpaize, et Vienne). Une prochaine journée est prévue en forêt au printemps prochain.

En complément des animations scolaires, un [livret pédagogique](#) sur les forêts du territoire a été réalisé par l'association Sylv'ACCTES. L'association recherche activement des fonds pour financer l'impression de ce livret afin de le distribuer élèves. Si vous souhaitez appuyer ce projet, contactez :

Audrey MONOT (chargée de mécénat à Sylv'ACCTES) audrey.monot@sylvacctes.org ou Amandine PRÉVOST (animatrice de la charte forestière) cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

Le peuplier : un atout pour notre territoire

L'effort de protection et de restauration des zones humides, cumulé à différents facteurs sanitaires, socio-économiques ou climatiques, ont conduit à la perte d'intérêt pour la populiculture et à la réduction des surfaces de peupleraies depuis deux décennies. Les pratiques de gestion des peupleraies sont en pleine évolution pour tendre vers une réduction des impacts associés à cette culture. En parallèle, l'évolution des connaissances scientifiques sur le fonctionnement écologique des peupleraies a permis de démontrer comment le peuplier pouvait lui aussi rendre service aux écosystèmes.

Pourtant dans un contexte de changement climatique et de restrictions liées à l'utilisation du plastique, la demande en bois de peuplier, utilisé notamment par les producteurs de fruits et légumes pour l'emballage léger, ne cesse d'augmenter.

► Le 1er juin dernier, un webinar régional a été organisé par la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, en partenariat avec le Département de l'Isère, l'interprofession de la filière bois FIBOIS 38, le Conservatoire d'Espaces Naturels et le CNPF Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour lever les préjugés sur le peuplier, lisez le guide [« Environnement et peuplier »](#) du CRPF Haut de France, et apprenez-en plus sur cet arbre en [visionnant les présentations et échanges](#) du webinar « Peuplier : des enjeux croisés pour les territoires » disponibles sur le site internet de la Charte Forestière.

► Le 18 octobre dernier, une visite de terrain a réuni les acteurs de la filière autour des questionnements sur les différents types de gestion du peuplier. Retrouvez le [compte-rendu](#) sur le site de la charte forestière.



La suite ?

- Identification des zones à forts enjeux sur le territoire, et mise en valeur des bonnes pratiques de gestion pour le peuplier
- Visite d'une entreprise de fabrication d'emballage en peuplier

+ d'infos sur d'autres projets : <http://www.cft-basdauphinebonnevaux.fr>



L'association Sylv'ACCTES

Qu'est-ce que c'est ?

Sylv'ACCTES, finance des actions forestières positives pour le climat, la biodiversité et les paysages, en proposant une aide financière aux propriétaires forestiers (publics et privés) souhaitant améliorer leurs forêts.



Comment fonctionne-t-elle ?

Pour trouver les fonds, Sylv'ACCTES s'appuie sur des collectivités partenaires ainsi que des entreprises et citoyens souhaitant agir concrètement sur les forêts locales.

Vous êtes **propriétaire** de forêt et vous voulez améliorer la valeur patrimoniale, environnementale et économique de votre forêt ?

Sylv'ACCTES finance vos travaux à hauteur de 70% du montant HT
(pour les propriétaires privés)

La Charte Forestière et Sylv'ACCTES

La Charte Forestière de Bas-Dauphiné Bonnevaux et Sylv'ACCTES s'apprentent à réunir de nouveau les forestiers du territoire pour définir ensemble un Plan Sylvicole Territorial (PST), en lien avec le comité scientifique et technique de l'association. Ce PST répond aux enjeux locaux de la forêt multifonctionnelle et permet, depuis l'adhésion de la Charte Forestière à Sylv'acctes en 2019, d'encourager la gestion durable des forêts locales par conversion du taillis vers la futaie régulière ou irrégulière.

A quoi sert le Plan Sylvicole Territorial ?

Le PST sert à cadrer les itinéraires de gestion approuvés comme durables sur tous les plans, et qui bénéficieront d'aides financières. Grâce à ce Plan Sylvicole Territorial, n'importe quel propriétaire de forêt sur le territoire peut entrer dans une démarche vertueuse et être aidé pour cela. Sur le territoire de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, deux itinéraires sont possibles actuellement :

◆ Itinéraire I : la **conversion du taillis** vers la **futaie irrégulière**

Les objectifs ? Amélioration de la qualité de l'eau potable, augmentation du stockage de carbone, limitation de l'érosion des sols, valorisation économique pour la production de bois d'œuvre, piquet et énergie, continuité du paysage forestier...

◆ Itinéraire II : la **conversion du taillis** vers la **futaie régulière**

Les objectifs ? Tri du bois afin de valoriser au mieux la forêt, soutenir et approvisionner la filière piquet et bois énergie locale, dynamiser la filière bois d'œuvre, augmenter le stockage de carbone...

En 2022, ces deux itinéraires seront révisés et améliorés avec les forestiers du territoire.

Qui peut bénéficier de ces aides ?

Les propriétaires et gestionnaires forestiers (privés ou publics) peuvent demander une aide à Sylv'ACCTES lorsqu'ils souhaitent s'engager dans une gestion durable et effectuer des travaux pour améliorer leurs forêts selon les deux itinéraires présentés ci-dessus, selon [les critères](#) à lire sur le site de la CFT.

Comment faire pour demander une aide Sylv'ACCTES ?

Rien de plus simple !

Il suffit de remplir formulaire de demande disponible sur le site internet de la charte forestière :

<http://www.cft-basdauphinebonnevaux.fr/charte-forestiere/outils-et-demarches-engagees/sylvacctes/>

Puis de le transmettre à contact@sylvacctes.org

Pour plus d'informations ou un accompagnement dans cette démarche, contactez :

- Soit le gestionnaire de votre forêt si vous en avez un, soit le Centre National de la Propriété Forestière, si vous êtes un **propriétaire privé**.

- L'agent de l'Office National des Forêts qui gère votre forêt, si vous êtes un **propriétaire public** (commune, intercommunalité...),

CONTACT :

Jean-Sébastien JACQUET

Chargé de missions territoires & collectivités

04.72.76.13.23 / contact@sylvacctes.org

<https://www.sylvacctes.org>

« L'incroyable forêt de Bonnevaux » - samedi 23 avril 2022

Accueillis par des propriétaires forestiers, des artistes et des professionnels vont proposer dans le cadre du festival des Arts Allumés de Bièvre Isère Communauté des spectacles, balades, jeux et animations au départ de l'ancienne abbaye de Bonnevaux, à Villeneuve de Marc. Cette journée sera l'occasion d'allier culture et forêt grâce au soutien du Département de l'Isère.

Les Forestivités

2022 sera une année d'envergure pour la forêt Iséroise. En effet, un festival se prépare au sein des territoires forestiers du département. Le fil rouge de ce festival sera de **reconnecter la forêt et le bois**.

Le festival aura lieu entre le 22 octobre et le 6 novembre 2022.

Votre commune souhaite organiser une manifestation grand public sur la thématique de la forêt ?

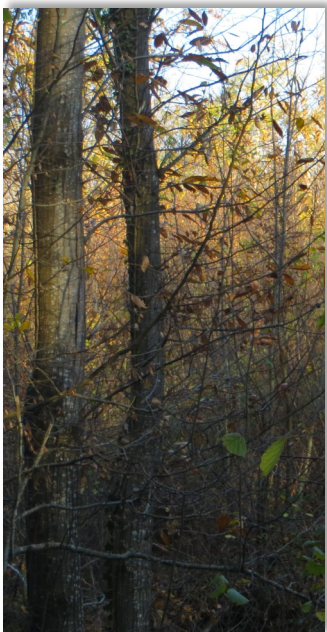
Prenez contact avec l'animatrice de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux !



Annuaire des professionnels de la filière forêt-bois

La filière forêt-bois compte environ 1500 emplois non délocalisables sur le territoire, selon une étude réalisée par Fibois Isère en 2016. Toutefois, les entreprises de la filière forêt-bois sont mal connues, à la fois par les gestionnaires et par les propriétaires. A la demande d'élus et de collectivités, la réalisation d'un annuaire des professionnels permettra une meilleure connaissance des entreprises du territoire, et encouragera le développement local et la valorisation du bois local.

Un formulaire d'inscription sera mis en ligne sur le site internet de la Charte Forestière pour les entreprises souhaitant y figurer.



Chantiers participatifs avec l'Office National des Forêts

Certaines communes propriétaires de forêts, accompagnées par l'office National des forêts, ont décidé de gérer une partie de leurs forêts dans l'objectif de préserver une ambiance forestière permanente, de stocker plus de carbone, et de produire du bois de meilleure qualité valorisable, sur le long terme, en bois d'œuvre.

Cet investissement pour l'avenir demande beaucoup d'huile de coude pour agir de manière douce, et la Charte Forestière proposera donc en septembre deux chantiers participatifs pour **permettre aux habitants** de mieux connaître le métier de forestier, de comprendre les enjeux de la sylviculture, et **d'agir** en aidant de jeunes chênes à s'épanouir.

Les deux chantiers participatifs sont prévus en septembre (voir agenda page 6) à Commelle et Bossieu.

- **23 avril** : L'incroyable Forêt de Bonnevaux—Festival des Arts Allumés
- **11 et 13 mai—18h30/20h** : Réunions de sensibilisation auprès des propriétaires de forêt
- **18 mai—16h/18h** : Visite en forêt privée
- **Mai / Juin** : Formation avec les COFOR (date à venir — thématique : vieilles forêts)
- **17 Septembre** : Chantier participatif sylviculture à Commelle
- **23 et 24 septembre** : Chantier participatif sylviculture à Bossieu
- **Du 22 octobre au 6 novembre** : Les Forestivités 2022 (conférences, animations, visites...)

Prix Départemental de la construction bois 2022

Le prix de la construction bois est une véritable vitrine de la construction bois contribue depuis 2000 à encourager des construction bois de qualité et à professionnaliser les acteurs de la filière bois locale.

Vous êtes architecte, ingénieur, constructeur bois ou maître d'ouvrage ? Vous avez conçu, construit, réhabilité, aménagé ou commandé un bâtiment contenant une part significative de bois, livré après le 1er janvier 2019 ?

Rendez-vous du 3 janvier au 11 mars 2022 sur le site www.prixnational-boisconstruction.org pour candidater aux prix départemental, régional et national de la construction bois 2022.

Saviez-vous que les communes peuvent demander une aide financière pour l'acquisition d'une forêt ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique en faveur de la filière bois, le soutien du Département de l'Isère à [l'acquisition de parcelles forestières par les collectivités locales](#) a pour objectif :

- ◆ D'encourager le regroupement foncier forestier et lutter contre le morcellement de la forêt.
- ◆ De favoriser la gestion durable des forêts.
- ◆ De favoriser la mobilisation durable des bois locaux.

Contact :

Tel : 04 76 00 38 38 – patrick.prudhomme@isere.fr

COLLECTIVITÉS :

Vous souhaitez **intégrer du bois dans votre projet** de construction ou d'aménagement extérieur ?

Nous pouvons accompagner vos projets !

Contactez :

Fibois Isère
contact@fibois38.org
 04 76 47 10 12



Charte Forestière de Territoire
Bas-Dauphiné Bonnevaux

CONTACT CHARTE FORESTIÈRE :

Amandine Prévost,

Animatrice de la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux

Mél. : cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

Tél. : 06 07 50 82 86

**Merci à nos
Partenaires !**

